AB/CKS
BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2023-1405/PRES-TRANS/PM/ MFPTPS/MEFP/MESRI/MSHP portant création d'emplois à l'Université Joseph KI-ZERBO

## LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa cf 110 1141 du 18/10/2023

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023;

Vu le décret n° 2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics;

Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;

Vu le décret 2000-558/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant érection de l'Université de Ouagadougou en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

Vu le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de Santé (EPS);

Vu le décret 2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant statut particulier des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU);

Vu le décret n°2017-0522/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 03 juillet 2017 portant approbation des statuts de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO;

Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

- Vu le décret n°2019-0515/PRES/PM/MESRSI du 28 mai 2019 portant changement de dénomination de l'Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO;
- Vu le décret n°2023-0504/PRES-TRANS/PM/MESRI du 03 mai 2023 portant organisation du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation;
- Vu les copies légalisées des soixante-huit (68) attestations d'inscription des enseignants-chercheurs et enseignants hospitalo-universitaires de l'Université Joseph KI-ZERBO sur les listes d'aptitudes à la 44<sup>e</sup> session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 30 juillet 2022;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 24 mai 2023 ;

## **DECRETE**

- Article 1: Il est créé à l'Université Joseph KI-ZERBO, au titre de l'année 2022 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 44e session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 30 juillet 2022, soixante-huit (68) emplois de l'enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :
  - I. Quatorze (14) emplois de professeur titulaire et de professeur titulaire hospitalo-universitaire répartis comme suit :
    - Quatre (04) emplois de professeur titulaire à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines (U.F.R./S.H.) dont :
      - un (01) emploi en Anthropologie et sociologie de la santé;
      - un (01) emploi en Sociologie;
      - un (01) emploi en Archéologie et Préhistoire ;
      - un (01) emploi en Géographie rurale et aménagement.
    - Trois (03) emplois de professeur titulaire à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (U.F.R./S.E.A.) dont :
      - un (01) emploi en Physique: Combustion;
      - un (01) emploi en Chimie : Chimie analytique ;
      - un (01) emploi en Mathématiques : Mathématiques appliquées.

- Trois (03) emplois de professeur titulaire à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (U.F.R./S.V.T.) dont :
  - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Animales;
  - un (01) emploi en Ethnobotanique-Ethnopharmacologie;
  - un (01) emploi en Biochimie-Microbiologie.
- Quatre (04) emplois de professeur titulaire hospitalouniversitaire à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (U.F.R./S.D.S.) dont :
  - un (01) emploi en Anesthésie-Réanimation;
  - un (01) emploi en Bactériologie-Virologie;
  - un (01) emploi en Cardiologie;
  - un (01) emploi en Pharmacologie.
- II. Vingt-quatre (24) emplois de maître de conférences répartis comme suit :
  - Six (06) emplois de maître de conférences à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines (U.F.R./S.H.) dont :
    - un (01) emploi en Archéologie;
    - un (01) emploi en Psychologie;
    - un (01) emploi en Sociologie;
    - un (01) emploi en Géographie humaine;
    - un (01) emploi en Géographie/Aménagement;
    - un (01) emploi en Sociologie de l'Education.
  - Huit (08) emplois de maître de conférences à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (U.F.R./S.V.T.) dont :
    - un (01) emploi en Biochimie (substances naturelles);
    - un (01) emploi en Immunologie;
    - deux (02) emplois en Biologie et Ecologie Animales;
    - un (01) emploi en Biochimie-Microbiologie;
    - un (01) emploi en Physiologie végétale ;
    - un (01) emploi en Géologie appliquée ;
    - un (01) emploi en Chimie : Chimie analytique : Chimie de l'environnement.
  - Quatre (04) emplois de maître de conférences à l'Unité de formation et de recherche en Lettres, Arts et Communication (U.F.R./L.A.C.) dont :
    - deux (02) emplois en Sciences du langage (grammaire et

## discipline de français);

- un (01) emploi en Sciences du langage;
- un (01) emploi en Littératures africaines.
- Quatre (04) emplois de maître de conférences à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (U.F.R./S.E.A.) dont:
  - deux (02) emplois en Informatique;
  - un (01) emploi en Physique : Energétique, Energie solaire ;
  - un (01) emploi en Chimie : Chimie des matériaux.
- Un (01) emploi de maître de conférences en Mathématiques appliquées à l'Institut de Formation Ouverte à Distance (I.F.O.A.D.).
- Un (01) emploi de maître de conférences en Démographie à l'Institut supérieur des sciences de la population (I.S.S.P.).
- III. Trente (30) emplois de maître-assistant et maître-assistant hospitalo-universitaire répartis comme suit :
  - Un (01) emploi de maître-assistant en Anglais: Linguistique anglaise appliquée à l'Unité de formation et de recherche en Lettres, Arts et Communication (U.F.R./L.A.C.).
  - Sept (07) emplois de maître-assistant à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines (U.F.R./S.H.) dont :
    - un (01) emploi en Philosophie;
    - un (01) emploi en Histoire de la philosophie;
    - un (01) emploi en Géographie/Aménagement ;
    - un (01) emploi en Philosophie (épistémologie);
    - un (01) emploi en Anthropologie et sociologie de la santé;
    - deux (02) emplois en Sciences de l'éducation.
  - Six (06) emplois de maître-assistant à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (U.F.R./S.V.T.) dont :
    - trois (03) emplois en Génétique et amélioration des plantes ;
    - un (01) emploi en Physiologie animale;
    - un (01) emploi en Zootechnie/Amélioration Génétique;
    - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Végétales.

- Un (01) emploi de maître-assistant en Economie au Centre Universitaire de Ziniaré (C.U.Z.).
- Quinze (15) emplois de maître-assistant hospitalo-universitaire à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (U.F.R./S.D.S.) dont :
  - un (01) emploi en Psychiatrie;
  - un (01) emploi en Parodontologie;
  - un (01) emploi en Santé Publique ;
  - deux (02) emplois en Parasitologie-Mycologie;
  - un (01) emploi en Gastro-entérologie et hépatologie ;
- un (01) emploi en Anatomie et cytologie pathologiques ;
  - deux (02) emplois en Biochimie;
  - un (01) emploi en Pneumologie;
  - un (01) emploi en Chirurgie pédiatrique ;
  - un (01) emploi en Physiologie;
- un (01) emploi en Pédiatrie;
  - un (01) emploi en Oto-rhino-laryngologie;
  - un (01) emploi en Médecine interne.

Article 2: Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection sociale, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 octobre 2023

JA.

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre d'État, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection sociale Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

Bassolma BAZIE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Aboubakar NACANABO

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

Adjima THIOMBIANO

Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU